

COVID-19

Suite à l'arrêté du 15/03/2020 complétant celui du 14/03/2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-49 :

Les établissements de formation doivent être fermés au public.

Nous vous informons que toutes nos formations sont annulées à compter du 16/03/2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Nous restons à votre écoute et vous tiendrons informés des nouvelles planifications dès lors que la situation nous le permettra.

Vous pouvez nous contacter sur :

fabienne.couturier@cfpa-france.fr

nathalie.gantois@cfpa-france.fr